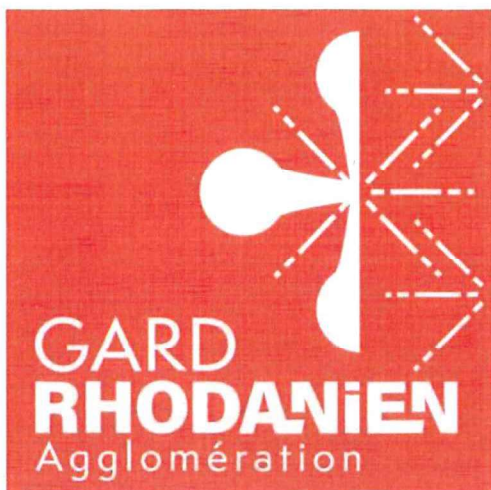




Formule d'actualisation : Remplacement des séries d'indices arrêtées par de nouvelles séries

AVENANT N°12

Remplacement des séries d'indices contractuelles arrêtées par l'Insee par des séries d'indices équivalentes.



Entre

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Sise, 1717, route d'Avignon 30 200 Bagnols sur Cèze. En tant qu'autorité délégante.

Représentée par son Président Jean Christian REY

D'une part

Et

La société dédiée TRANS'GARD RHODANIEN Société par actions simplifiées, au capital de 30 000€, dont le siège social est situé au 309 avenue François Mitterrand 30 200 BAGNOLS-SUR-CEZE représenté par son Directeur Brice VERDIER

En tant que concessionnaire de la convention d'affermage,

Ci-après désigné « le concessionnaire »

D'autre part.

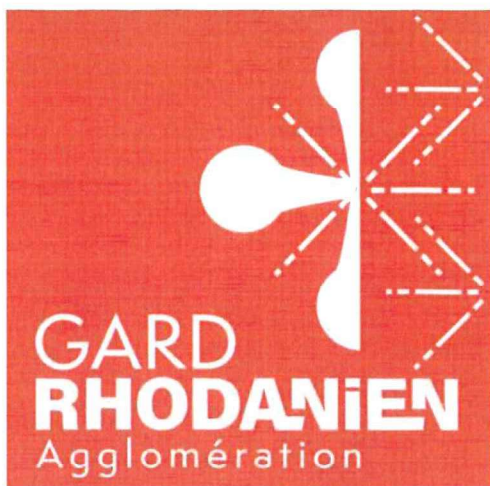
Il a été convenu ce qui suit :

Preamble :

La formule d'actualisation du contrat à l'article 34.2 de la concession transport comporte des séries d'indices contractuels G et FG dont le suivi est assuré par l'Insee.

L'Insee a arrêté le suivi de ces deux séries d'indices fin 2023. Il convient donc de les remplacer par deux autres séries d'indices équivalentes avec un coefficient de raccordement afin de poursuivre l'actualisation du contrat à partir de l'exercice 2023/2024.

En conséquence, il est arrêté ce qui suit :



ARTICLE 1 – remplacement des indices G et FG séries arrêtées par l'Insee à l'Article 34.2.

L'indice G :

La Série d'origine Id 10534596 : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 19.20 – Gazole yc TICPE - Base 2015 a été arrêtée à fin septembre 2023 (après dernière publication au 28/02/2024) et remplacée par la série Id 010764135, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,1881. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2023, multipliez les indices de la nouvelle série par le coefficient.

La valeur moyenne de Gn pour l'année 2023 s'établit à 159,133 (valeur de l'ancienne série sur les 9 premiers mois et valeurs de la nouvelle série multipliées par le coefficient de raccordement pour les 3 mois de fin d'année)

La Série d'origine G Id 10534596 est remplacée par la série Id 010764135 avec le coefficient de raccordement de 1,1881 (d'octobre à décembre 2023)

L'indice FG :

La série de référence contractuelle 010534444 : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – BCXN – Industrie hors énergie (B_C_X_MIG_NRG) a été arrêtée par l'INSEE en septembre 2023. Nous proposons de la remplacer à partir du mois d'octobre, comme suggéré par l'INSEE, par la série 010764011 : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – BCXN – Industrie hors énergie (B_C_X_MIG_NRG)

Le coefficient de raccordement entre les 2 séries de 1,0671, soit le rapport sur la période de référence contractuelle de l'indice (avril 2018 à mars 2019) entre la moyenne mensuelle de l'ancien indice (101,842) et celle du nouvel indice (95,433).

La valeur moyenne de FGn pour l'année 2023 s'établit à 125,792 (valeur de l'ancienne série pour les mois de janvier à septembre et valeurs de la nouvelle série multipliées par le coefficient de raccordement pour les 3 mois d'octobre à décembre)

La Série d'origine FG Id 010534444 est remplacée par la série Id 010764011 avec le coefficient de raccordement de 1,0671 (d'octobre à décembre)



Article 2 – Dispositions finales

En dehors des modifications énoncées au sein de l'article 1 du présent avenant, les autres dispositions de la convention initiale ainsi que celles des avenants précédents, restent applicables.

Fait à Bagnols-sur-Cèze en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Agglomération du Gard
rhodanien
Monsieur Jean Christian REY
En qualité de Président

Pour la société TRANS'GARD RHODANIEN
Monsieur Brice VERDIER
En qualité de Directeur